

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

**Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional de Brière (44)**
214, rue du Chef de l'île

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

44720 SAINT-JOACHIM

Avis de marché – directive générale, régime ordinaire

Section 1 - Acheteur**1.1 Acheteur**

Nom officiel : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière (44).

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Parc naturel

Section 2 - Procédure**2.1 Procédure**

Titre: Passation de marchés d'assurances pour les besoins du parc naturel régional de Brière.

Description: Passation de marchés d'assurances pour les besoins du parc naturel régional de Brière

Type de Procédure: Ouverte.

2.1.1 Objectif

Nature du marché: services.

2.1.2 Lieu d'exécution

44 – Loire Atlantique

2.1.3 CommunicationLes documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>.Les offres doivent être envoyées par voie électronique via la plateforme de marchés : <https://www.marches-securises.fr>.**2.1.4 Valeur totale estimée**

Valeur hors TVA : euros

2.1.5 Informations générales

Base juridique : Directive 2014/24/EU

2.1.6 Conditions de passation des marchés

Nombre maximum de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 7.

Nombre maximum de lots pour lesquels des marchés peuvent être attribués à un soumissionnaire : 7.

2.1.7 Motifs d'exclusion

Sans objet

Section 3 - Objet (commun à l'ensemble des lots)**5.1 Décomposition de la consultation en lots**

Titre: Passation de marchés d'assurances pour les besoins du parc naturel régional de Brière.

Description: Passation de marchés d'assurances pour les besoins du parc naturel régional de Brière

N° du lot	INTITULE	Code C.P.V.
1	Dommages aux biens mobiliers et immobiliers	66515000-3
2	Responsabilité civile et risques annexes	66516400-4
3	Flotte véhicules et risques annexes	66514110-0
4	Risques statutaires	66512000-2
5	Protection juridique	66513100-0
6	Protection fonctionnelle	66513100-0
7	Atteintes au système d'information (« Cyber Risque »)	66515000-3

Les candidats peuvent répondre à un, plusieurs lots ou l'ensemble des lots

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.

5.1.2 Lieu d'exécution

44 – Loire Atlantique

5.1.3 Durée estimée

Le marché prendra effet le **1er janvier 2027** à zéro heure et prend fin de plein droit le **31 décembre 2031** à minuit.

5.1.4 Renouvellement

Non

5.1.5 Valeur

Valeur hors TVA : euros

5.1.6 Achats stratégiques

Sans objet

5.1.7 Conditions de participation

La consultation est réservée **aux organismes portant et provisionnant les risques** objet du marché auquel ils postulent et pour lesquels ils disposent d'un agrément de l'autorité de contrôle nationale dont ils dépendent. Les intermédiaires d'assurance à présenter des opérations d'assurance peuvent également candidater en complément de ces organismes.

Du point de vue des marchés publics (rubrique D du formulaire DC1), le candidat se présente soit :	
ASSUREUR SEUL :	Indiquer à la rubrique D du DC1 : « Le candidat se présente seul » <i>Un intermédiaire ne peut se présenter seul, sa candidature ne serait pas admissible</i>
ASSUREURS GROUPÉS :	Indiquer à la rubrique D du DC1 : « Le candidat est un groupement d'entreprise ». <i>Les parties désigneront un mandataire pour les représenter (rubrique G du DC 1).</i>
ASSUREUR(S) + INTERMEDIAIRE (ou gestionnaire) :	- SOIT, l'intermédiaire ne fait pas partie du groupement. <i>L'assureur seul (ou le groupement d'assureurs) pourra mandater un intermédiaire pour le représenter (voir ci-dessous) sans que ce dernier soit membre du groupement (le mentionner sur l'acte d'engagement).</i>
	- SOIT, l'intermédiaire fait partie du groupement avec le(s) assureur(s) <i>Les parties désigneront un mandataire pour les représenter (rubrique G du DC 1)</i>
Tous les organismes d'assurance concourant directement à la couverture des risques objet d'un même marché doivent impérativement être membres du groupement (par exemple prestataire d'assistance si l'assistance n'est pas intégrée par l'assureur principal dans le périmètre de son contrat).	

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché sous réserve des dispositions de l'article R.2142-26 du Code de la Commande Publique. Cela n'est pas applicable à un membre du groupement dont la présence était liée à une variante ou une prestation supplémentaire non retenue par l'acheteur.

Cas de la coassurance : il est exigé que tous les co-assureurs soient identifiés au stade de la candidature et soient membres du groupement.

Il est interdit pour un même opérateur économique de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements (sauf pour un risque accessoire au risque principal : par exemple assistance par rapport à l'assurance de la flotte).

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements pour un même marché.

5.1.8 Critères de jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont détaillés ci-dessous. La note est calculée sur 100 points répartis de la façon suivante :

Pondération	Prix		Valeur technique				
	Cotisation	Indexation	Priorité des textes	Etendue des garanties	Montant des franchises	Montant des garanties	Gestion
Tous lots sauf ci-dessous	50	5	5	10	10	10	10
Risques statutaires	60	-	-	20	-	-	20

5.1.9 Documents de marché

Cf règlement de consultation

5.1.10 Présentation des candidatures et des offres

Il est demandé les seuls éléments et documents suivants. Ces documents seront entièrement rédigés **en langue française** (ou traduction) et exprimés en **EUROS**.

PIECES EXIGÉES pour la CANDIDATURE :

PIECE N°1 :	Le formulaire D.C.1* complété : (*) – il est recommandé de compléter un formulaire DC1 commun au groupement. Toutefois la fourniture de plusieurs DC1 sera admise dès l'instant que le mode de présentation en groupement est indiqué. <u>Rappel :</u> - Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 - Un intermédiaire ne peut se présenter seul.
PIECE N°1bis :	Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d'une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l'acheteur de façon originale avant notification.
PIECE N°1ter :	Pour chaque organisme porteur de risque, la fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation ou le rapport sur la solvabilité et la situation financière rédigé en langue française.
PIECE N°2 :	Le formulaire D.C.2 complété fourni par : - chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. <u>Tout opérateur y justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants :</u> 1 - déclaration du chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible (<i>remplir rubrique F.1 du DC2</i>) ; 2 – La justification de l'agrément (organisme porteur du risque – <i>indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2</i>) et l'enregistrement ORIAS (intermédiaire – <i>indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2</i>) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l'exception du DC1). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPEEN (DUME) :

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le DUME susvisé, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique.

Les candidats qui opteront pour le DUME devront fournir à l'appui du DUME, les certificats mentionnés précédemment.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'entités partenaires, doit fournir son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour ces entités partenaires.

NB : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

PRECISIONS : Pour tout porteur de risque non établi en France, les mêmes pièces seront exigées (attestations équivalentes délivrées dans le pays d'origine), ainsi que la justification de l'agrément du pays d'origine en cas d'intervention dans le cadre de la libre prestation de service et la justification du reversement des taxes d'assurances correspondantes.

Les candidats établis à l'étranger produiront les extraits du registre pertinent, les certificats établis par les administrations et organismes de son pays d'origine et traduits en français.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5, R 2143-7 à R 2143-10 et R 2143-16 ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par le candidat devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine.

PIECES EXIGÉES pour l'OFFRE

Un projet de marché comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

PIECE N°1 :	L'acte d'engagement et ses annexes complétées : - fiche de tarification, - fiche de réserves (voir article 2.02 ci-avant), - fiche de gestion, - fiche de présentation de l'offre si le soumissionnaire impose ses conditions d'assurance lorsque la case n°4 est prévue par la fiche de réserves.
PIECE N°2 :	Les conditions d'assurances (conditions générales, spéciales... <u>et projet de contrat si l'assureur entend en faire application</u>) de l'organisme porteur des risques.
PIECE N°3 :	Un document de présentation des modalités de gestion et des services associés à l'offre (qui viendra compléter le document « fiche de gestion » figurant le cas échéant dans le D.C.E.). Ce document sera pris en compte pour le jugement de l'offre.
PIECE N°4 :	Le cahier des clauses particulières complété lorsque qu'il comporte des zones devant être renseignées. Il doit être complété y compris lorsque l'assureur entend imposer son projet de contrat.

5.1.11 Conditions du marché public

Date limite de réception des offres : 08/07/2026 à 12:00.

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Conditions de présentation :

Cf règlement de consultation

Conditions du marché :

Cf règlement de consultation

5.1.15 Techniques

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de recours : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière (44)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière (44)

Section 4 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière (44).

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 25440095500012.

Adresse postale : 214, rue du Chef de l'île.

Adresse postale : 214, rue du Chef de l'île.

Ville : SAINT-JOACHIM.

Code postal : 44720.

Pays : FRANCE.

Adresse électronique: c.walravens@parc-naturel-briere.fr.

Téléphone: +33 240916868.

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

Section 5 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e1005f5a-c108-4da6-b9da-1798a2e42504

Type de formulaire: Mise en concurrence.

Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.